

ADMISSION DE L'UNIVERSITÉ

CORRESPONDANTS
DE
J.F. BOISSONADE

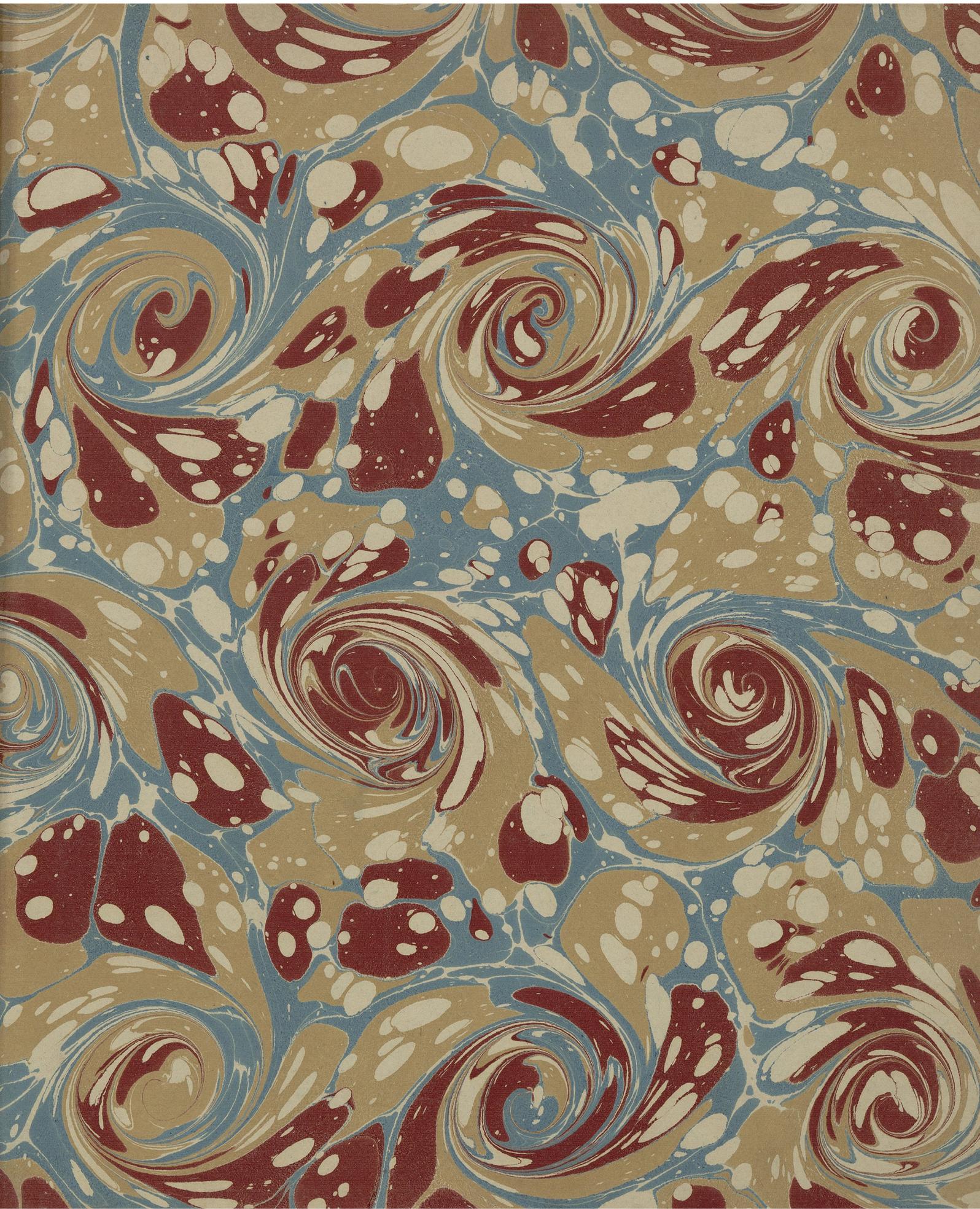
L
—
A-F

BIBL.
UNIVERSITÉ
M.S.
1551



BIBL.
DE
L'UNIVERSITÉ
MS.

1551



MS
Fiches Folios





165

24. 8. 1832



Je suis fort aise, Monsieur, que ma lettre d'objections vous
ait rappelé le fait que je vous ai souvent exprimé, de voir
les Manuscrits Divulgués d'Opposition publiés par un homme habile. Les
extraits que je donne aujourd'hui de Comitat sur le Gogier, et ceux que j'
donnerai plus tard de Comitat sur le Rhodan sont bien d'équivaloir à la
publication complète de ce bon monument. Si vous voulez donner suite à
la bonne idée qui vous est venue, le marche à suivre est très simple. Le
Gouvernement a institué un Comité de censure pour l'Impression Royale.
Le projet de membres de ce Comité vous fait tout acquies. Il suffirait d'en
adresser un à Monsieur le Directeur de l'Impression Royale, pour le prier de
communiquer votre proposition au Comité, et je suis persuadé que votre proposition
sera accueillie comme elle doit l'être. Ce n'est pas par un avis non
suffisant qui vous marque.

Je vous prie de ne pas en faire, mais je s'explique par elle d'avoir
de trop vite. C'est une réflexion que j'ai ajoutée au livre, égaré de mes idées. Je
sais que vous me proposez la justice de lui rendre; mais en y pensant bien on
a pu se rendre compte. Alors nous ne pouvons qu'indiquer par un enseignement
régulier, à nos collègues en matière des communications personnelles cette Société
Européenne; or, il n'y a pas de société trace de pareilles communications. Jusqu'à
ce qu'on ne soit été trace, je persiste à rejeter le fait que suggère

2881. J. H. S.
à l'ami de l'art. Après de m'annoncer de prof. les fréquents, l'absence des
à l'ami de l'art, et l'absence de l'art; mais les attendements ne sont en rien ^{pour les} à l'ami de l'art
propre. D'ailleurs, je ne donne ma correction que comme une suggestion à laquelle il n'est pas
j'attache peu d'importance; je n'attache d'importance que dans ce qui est (Empire de)
me parle de l'art, et je n'en donne que je possible de ma propre opinion.

Quant aux corrections que vous m'indiquez, je les recevrai avec beaucoup d'intérêt, et
j'en ai besoin, quand ce n'est que de l'impression et j'espère que M. L'abbé de Montes
bien se chargera de ma correction. Or on lui a pu dire, et j'en ai été bien
en le lui montrant, que si on ne l'a pas corrigé, on j'en ai été bien
j'aurais bien aimé de ma propre main qui peut être nombreuse et que je
fais toujours sur la correction, quand on veut bien en la signifier. C'est
me parait de l'art de son temps finissant.

Ayez, Monsieur, une civilité exemplaire
J. Oudin.

Mardi 11.



William M

Bartholomew

William M

Bartholomew

William M

1803

Monsieur

Monsieur Bailhonnade,

Membre de l'Académie de Sébastopol

à

Sébastopol

166

270²⁷⁰

Ministère
de l'Instruction publique
et des Cultes.

Université de France.

~~~~~

1832 ou 33.



Mon cher et servable collègue,

Une indisposition qui dure encore, bien que je sois guéri,  
m'a empêché de vous répondre plus tôt. Vous  
m'avez écrit: Il vous manque les arguments du 6<sup>m</sup>  
vol., par le détail que je en ai pu encore publier.  
Forcé de partir brusquement pour l'Allemagne, en 1831,  
j'ai dû la laisser et je me propose de la  
compléter et de la publier avec le 9<sup>m</sup> et 10<sup>m</sup> vol. qui  
paraîtront, j'espère, dans l'année 1834.

A vous. Mille compliments.

J. Cousin.

Jeudi soir.



*Am. Boylstonade*

*Minister*

*de l'Instruction publique*

*et de l'Université*

DU  
N° 30446

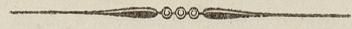
169

271 271



Ministère  
de  
l'Instruction Publique.

Université de France.



Paris, le 14 avril 1840.

1<sup>re</sup> Division.

Personnel et Administration  
des  
Etablissements universitaires.

2<sup>o</sup> Bureau.

Facultés.

Fo De l'enregistrement  
général.

Toutes lettres et réponses doivent être  
adressées directement au Ministre.

Monsieur et cher Confère, Des concours s'ouvriront  
cette année, au chef lieu de l'academie de Paris  
pour diverses places d'agregés dans les facultés  
des lettres, conformément à la nouvelle ordonnance  
du 29 mars. D'après le règlement adopté par  
le conseil royal, ces concours, comme ceux de  
l'agregation des colliges, se composeront de  
trois sortes d'épreuves, la composition, l'argumenta-  
tion, la leçon. Les sujets de l'argumentation  
devant être publiés d'avance, je vous prie,  
monsieur et cher confère, de vouloir bien me  
désigner, pour cette épreuve, en ce qui concerne la  
litterature grecque, quelques passages difficiles et  
controversés d'auteurs en prose ou en vers, dont  
les candidats auront à faire l'interprétation grammaticale et  
litteraire.

Je désirerais, monsieur et cher confère,

M Doissomade

que vos occupations vous permettent de me  
faire cet envoi pour les premiers jours  
de la semaine prochaine.

Recevez, Monsieur et cher confrère,  
l'assurance de ma considération très distinguée

Le Pair de France, ministre de  
l'Instruction publique.

Moulin



169

272

Cabinet  
du Ministre.

Ministère de l'Instruction publique.



Paris, le 7<sup>es</sup> Mai 1840.

Monsieur et cher confrère, J'ai l'honneur de vous annoncer que, sur mon rapport, Sa Majesté a bien voulu vous conférer le grade d'officier de l'ordre royal de la Légion d'honneur. Vos publications qui ont enrichi de tant de monuments inédits la littérature grecque, vos précieuses éditions qui ont répandu dans nos écoles les textes épurés des principaux classiques grecs, vos cours au Collège de France qui entretiennent parmi nous le goût de la saine philologie, tels sont les titres que j'ai fait valoir auprès de Sa Majesté. — Elle s'est plu à les reconnaître, en vous accordant ce témoignage de l'estime qu'elle fait de ceux qui, comme vous, servent et honorent le pays.

Agriez, Monsieur et cher confrère, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Pair de France,  
Ministre de l'Instruction publique,  
Moulin



M. Boissonade, membre de l'Institut.

27393

169

Ministère  
de  
l'Instruction Publique.

Université de France.



Paris, le 12 août 1840.

1<sup>re</sup> Division.

Personnel et Administration  
des  
Etablissements universitaires.

2<sup>e</sup> Bureau.

Facultés.

Fo // de l'enregistrement  
général.

Toutes lettres et réponses doivent être  
adressées directement au Ministre.

Monsieur et cher Confrère, j'ai  
l'honneur de vous informer que je vous  
ai désigné comme juge du concours qui  
doit s'ouvrir le 15 Septembre prochain  
pour trois places d'agrégés de Littérature  
près la Faculté des Lettres de Paris. Ce  
Concours sera présidé par M<sup>r</sup> Victor Leclerc,  
Doyen de la Faculté. Je compte entièrement,  
Monsieur et cher Confrère, sur votre utile  
et indispensable coopération, en cette circonstance.  
Vous trouverez ci-joint un recueil qui contient le  
règlement général du concours et la liste  
des auteurs sur lesquels doivent porter  
l'épreuve de l'argumentation: Je vous  
prie, Monsieur et cher Confrère, de  
vouloir bien m'accuser réception de cette



M<sup>r</sup> Boissonnade

Lettre

Recevez, Monsieur et cher confrère,  
l'assurance de ma considération très distinguée

Le Pair de France,  
Ministre de l'Instruction publique

Mousin





J'ai mille regrets de la lettre en question, si  
 m'a fait venir hier jusqu'à 2h à l'Académie  
 en - d'un monde à politiques. Mais j'ai vu  
 son aspect non voir en personne: j'ai vu  
 compte que de son note. Le vol de l'air  
 en air et d'un maître. J'y ai vu plusieurs, et  
 j'ai vu par son son franchise, deux copies  
 des lettres j'ai vu en son à son son  
 demander conseil

1. Soque in certum an perficiam. Oui, est  
 forme est bonne. Elle est gracieuse, elle est franche,  
 elle est lettrée, mais il faut qu'elle soit bien écrite. Or  
 in ce genre je ne bien croire que so je ne  
 porte à perfection, et à force de son tout le  
 contraire d'une location élégante et saine.

2. Exitem, Victoria Cordis, prefatio, ma

bonis per. Il me semble que Vendredi  
vous m'avez suggéré quelque chose à un peu  
différent, ce je m'occupe de Lecteur Victor  
Coalin; ce qui me permettrait de sup-  
primer à la fin de cette préface le V.  
Ce qui vous choque avec raison. Sur le casier  
ou cartonné le mot de Lecteur qui est un peu  
fort pour quelques pages.

Conscience moi en fait décide. Je suis  
de votre confiance M. Lubron ce j'attends  
votre réponse, qui dispersion, ne veut pas troubler  
votre état solitaire et vous de tout

Dimanche.

Monsieur

(14. oct. 49)

